



ENTREPRISES

thon rouge Les plaisanciers n'y comprennent rien

La repartition des quotas de thon rouge aux fédérations de pêcheurs plaisanciers n'a pas permis d'éclaircir la situation pour les plaisanciers. Malgré les 35 tonnes attribuées, il semble que les calculs de quotas soient difficiles à comprendre.

C'est le cas au thon club port vendrais dans les Pyrénées Orientales adhérent de la Fédération française des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France principale fédération avec un quota global de 16 tonnes. « Le club compte 36 bateaux, décrit le président Marc Cassou, l'administration n'a attribué que 21 bagues. » Le club a donc incité ses membres à faire des sorties de pêche spor-

tive en commun. Mais cela s'est compliqué avec le poids total autorisé. Comme les professionnels, les plaisanciers ne peuvent pas sortir des poissons de moins de 30 kg et 1,15 mètre de long. 21 bagues « cela fait 630 kg minimum », calcule le président.

Or le sous-quota du club est de 210 kg. « Avec 7 poissons, notre quota est fini », résume Marc Cassou. Tout le long du littoral face à ce casse-tête administratif, des pêcheurs seraient prêts à pêcher hors la loi. « Le club s'est toujours porté partie civile contre les plaisanciers braconniers », précise cependant le président.

Helène SCHEFFER